

DÉLIBÉRATION n° CAC-21-02-2019-02 DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Séance du 21 février 2019



Election d'un représentant des usagers du Conseil académique
de l'université de Poitiers pour siéger
à la Commission des structures de l'Établissement

Le Conseil académique en formation plénière

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la proposition présentée en Conseil académique ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1^{er} : Dispositif

Est élu pour siéger à la Commission des structures de l'Établissement en qualité de représentant des usagers du Conseil académique de l'université de Poitiers :

Monsieur Léo BURUCOA

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

13 votants		
	Pour	12
	Contre	0
	Abstention	1


Fait à Poitiers, le 21 février 2019
La Présidente de séance du Conseil académique en formation plénière,
Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Vice-présidente en charge de la Formation,

Virginie LAVAL